



Ville de Mèze

N° 180

ARRÊTE MUNICIPAL

STATIONNEMENT RUE PAUL DOUMER

Le Maire de la ville de MEZE,

VU, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,

VU, le code de la route et notamment les articles R.417-1, R.417-6 et R.411-25

VU, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,

VU, la demande sollicitée par Mme FERRE Laurence, demeurant 4 D rue Paul Doumer à MEZE,

CONSIDERANT, qu'il est nécessaire, en raison des travaux de réparations intérieur, de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de permettre le bon déroulement de ces opérations et d'éviter tout risque d'accident.

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement est interdit et réservé au véhicule du permissionnaire, sur deux places de parking, devant le n° 7 et n° 9 rue Paul Doumer, du jeudi 13 avril 2023, 07h00 au vendredi 14 avril 2023, 20h00.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures à l'avance par Mme FERRE Laurence, demeurant 4 D rue Paul Doumer à MEZE, pour permettre l'application de cette mesure.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 6 avril 2023.

Le Maire,

Thierry BAEZA.

